
 Direction des Ressources Humaines

 DECISION N° 00722 /MENA/DRH/SDPAA du 22 JUN. 2022

 portant affectation de Conseillers d'Education Préscolaire et Primaire,
 au titre de l'année scolaire 2021-2022

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction publique ;
- Vu la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015, portant modification de la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'enseignement;
- Vu le décret n°93-607 du 02 Juillet 1993, portant modalité commune d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 2011-290 du 12 Octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les ministères;
- Vu le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022, portant nomination du premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-301 du 04 mai 2022, portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 : Les Conseillers d'Education Préscolaire et Primaire issus du professionnel, mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique, sont affectés conformément au Tableau ci-dessous.

N°	Nom et prénoms	Matricule	Genre	DRENA d'accueil	IEPP d'accueil
1	BECHIO AGBE GABIN ARISTIDE OLIVIER	416200G	M	ABIDJAN 4	IEPP ANYAMA 2
2	KONE NEE TRAORE FATOU	302950M	F	ABIDJAN 4	IEPP ANYAMA 1
3	KOUADIO AYA CHRISTIANE	391412P	F	YAMOOUSSOUKRO	IEPP TOUMODI
4	N'DA OI N'DA JULES	284489S	M	ADZOPE	IEPP ADZOPE
5	N'DRI KOUAME NORBERT	362933T	M	DALOA	IEPP DALOA LABIA
6	OURA KOUAME VINCENT	415845R	M	MAN	IEPP MAN LIBREVILLE
7	TONGA DELI MAXIME	256973H	M	MAN	IEPP MAN KOKO

N°	Nom et prénoms	Matricule	Genre	DRENA d'accueil	IEPP d'accueil
8	TANO NEE NIAYE OLGA	276926W	F	ABIDJAN 3	IEPP YOPOUGON NIANGON
9	YABA YVETTE ELLOH	254917X	F	ABIDJAN 3	IEPP YOPOUGON SELMER

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

MENA/DRH/SDPAA	1
IGENA	1
DRENA D'ACCUEIL	6
IEPP D'ACCUEIL	9
INTERESSE(E)	1



Mamadou BARRO